



La Gazette des Loups

Bulletin d'information de la commune de Cirey-sur-Vezouze



Retour en images sur la vie communale

1.22 février : le carnaval des enfants festif et musical a escorté le Heylock Mister Bing à Cirey.

2.1er mars : la communauté de brigades du territoire a fêté ses 20 ans et a honoré la mémoire de trois héros de la Résistance morts pour la France.

3. 10-11 mars : Virgile Bastien, Jean-Michel Aubry et Jean-Jacques Hauser ont exposé leur travail en toute intimité et au son du piano demi-queue à la salle des fêtes.

4. 16 et 18 mars : les élèves et les habitants ont (re)découvert et profité de la fête du court-métrage.

5. 20 mars : sur 43 présentés, 35 personnes ont donné leur sang, dont 6 nouveaux ! Félicitations à tous, et merci aux bénévoles pour les succulents croque-monsieur !

6. 25 mars : le loto de printemps du comité des fêtes a encore une fois fait salle comble !



1



3



5



2



4



6

La vitesse, c'est quoi ?



Les panneaux 50 ou 30 km/h ne veulent pas dire que vous devez rouler à cette vitesse, cela signifie que 50 ou 30 km/h est la vitesse maximale autorisée !

Selon l'article R.413-17 du Code de la Route vous devez adapter votre vitesse en fonction de l'état de la chaussée, des difficultés de la circulation et des obstacles prévisibles. Voici quelques exemples :

- Lors du croisement ou du dépassement de véhicules de transport en commun ou de véhicules affectés au transport d'enfants.
- Dans tous les cas où la route ne lui apparaît pas entièrement dégagée, ou risque d'être glissante.
- Lorsque les conditions de visibilité sont insuffisantes (temps de pluie et autres précipitations, brouillard...).
- Dans les virages.
- Dans les descentes rapides.
- Dans les sections de routes étroites ou encombrées ou bordées d'habitations.

C'est dans ces conditions que l'infraction « Vitesse excessive eu égard aux circonstances » peut être relevée. Il n'y a pas besoin de radar pour la relever.

Caméra piéton



Suite à l'accord de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, la garde champêtre de notre commune sera prochainement équipée d'une caméra individuelle dite « caméra piéton » qu'elle portera continuellement lors de son service.

Le point travaux



1. CHANTIER FASCINE : renfort et maintien d'un talus à la Turbine.
2. CHANTIER PI : vérification des poteaux incendies de la ville.
3. CHANTIER MUR PR TURBINE : création d'une déviation pour éviter le ruissellement de l'eau à l'intérieur des postes de relevage pour l'assainissement.
4. CHANTIER POSE PAMCO RUE POINCARÉ : pose d'un regard compteur extérieur.

LES ACTEURS DE LA COMMUNE



E.C.S. : UN COMMERCE DE PROXIMITÉ EN PLEIN COEUR DE NOTRE BOURG

L'une des richesses commerciales de notre bourg réside dans l'entreprise E.C.S sise au 27 rue Joffre, reprise le 4 décembre 2017 par Christophe ELEUTERIO suite au départ à la retraite de son père Denis. Créée par l'arrière-grand-père du gérant, cette petite société familiale est aujourd'hui spécialisée dans de multiples domaines :

- Chauffage
- Plomberie et sanitaires
- Pose de cheminées - inox - tubage
- Entretien de chaudières - ramonage
- Création de salles de bain PMR (personnes à mobilité réduite)

Active sur l'ensemble de ce qui correspond à l'ancien canton, E.C.S jouit d'une bonne réputation auprès de ses clients, acquise grâce à une solide relation de confiance et à une histoire ayant débuté il y a de nombreuses décennies.

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Contact : 03 83 42 77 31 - 07 49 49 12 02

Mail : ecs-cirey@orange.fr



LE CLUB VOSGIEN DE LA VEZOUBE : PLUS DE 150 ANS D'HISTOIRE !

L'antenne locale de la Vezouze a été créée en 1931 par M. Parmentier (une des premières associations de randonnée pédestre du département). Son président depuis 2013, Yves Migos, nous en dresse le portrait : membre d'une fédération nationale divisée en 7 districts, le club vosgien de la Vezouze appartient au district 2 qui entretient et explore 320 km de sentiers de Vézelize à Marmoutier et compte actuellement 175 membres (215 avant COVID) répartis en plusieurs groupes, dont les Tamalous qui se réunissent tous les jeudis après-midi pour découvrir un nouveau sentier de 5 à 10 km. Quelquefois, les résidents des FAS les rejoignent en excursion et les aident également à entretenir le refuge de la Boulaie, qui appartient au club depuis 1989. Ils y forment ceux qui balisent et entretiennent les sentiers. Le programme annuel est très fourni et accessible à tous, à l'instar de la marche populaire du 14 mai à Val-et-Châtillon mais aussi des randonnées à la journée ou demi-journée.

Contact : 03 83 74 34 90/06 30 72 45 73

Mail : clubvosgien.vezouze@gmail.com

Web : <https://cv-vezouze.fr/>



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE CIREY-SUR-VEZOUZE

Cette enquête publique, d'une durée de 30 jours consécutifs, aura lieu **du lundi 27 mars 2023 au mardi 25 avril 2023 à 17h00**, heure de clôture de l'enquête, à la mairie de Cirey-sur-Vezouze.

Le projet concerne **la création d'une centrale photovoltaïque** de 5 Mwc sur le site d'une friche industrielle des anciennes Glaceries de Cirey-sur-Vezouze. Ce projet s'implante au droit de la plateforme existante et de plusieurs bâtiments qui seront démolis. Ce projet porté par la société de projet CS 41, filiale de Corsica Sole, est lauréat en 2020 de l'appel d'offre innovation de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie). Les panneaux photovoltaïques bifaciaux qui seront installés sur des longrines, proviendront du fournisseur Français VOLTEC, basée en Alsace. La production annuelle de la centrale PV **serait de 5 765 000kWh/an**, ce qui représente une consommation équivalente de 1 164 foyers Meurthois.

Madame Natacha Collin, fonctionnaire territorial, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Nancy. Le dossier d'enquête publique - dans lequel figure notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) sur cette étude d'impact et le mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de la MRAe - peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- **Aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Cirey-sur-Vezouze** (le lundi et mardi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00, le mercredi de 10h00 à 12h00, le jeudi de 8h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00 et le vendredi de 10h00 à 12h00).
- **Lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur** en mairie de Cirey-sur-Vezouze aux dates suivantes : mardi 4 avril 2023 de 15h00 à 17h00 - jeudi 13 avril 2023 de 16h00 à 18h00 - samedi 22 avril 2023 de 10h00 à 12h00 - mardi 25 avril de 15h00 à 17h00.
- **Sur le site internet dédié à l'enquête publique** : <https://www.registredemat.fr/pc-pv-cirey>.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet et au tribunal administratif de Nancy son rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées au titre de la demande nécessaire à la réalisation du projet. À l'issue de la procédure d'instruction, le préfet de Meurthe-et-Moselle statuera par arrêté préfectoral sur la délivrance ou le refus de permis de construire.



POUBELLES COMMUNALES

Votre municipalité vous rappelle qu'il est **interdit** de déposer vos ordures ménagères et la litière de vos animaux de compagnie dans les poubelles municipales installées dans le bourg : cela est passible d'une sanction au titre du **non-respect du règlement de collecte**. Si vous ne possédez pas encore de poubelle, n'hésitez pas à vous rapprocher du service concerné au sein de la communauté de communes de Vezouze en Piémont : **03 83 42 46 46**.

LA VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE DE VOTRE COMMUNE

L'ACCUEIL
DE LOISIRS DE
CIREY-SUR-VEZOUBE
OUVRE SES PORTES
DU 17 AU 21 AVRIL 2023
POUR LES ENFANTS
DE 3 À 11 ANS

INSCRIPTIONS À LA SALLE COULON
LUNDI 27 MARS 2023 DE 16H45 À 18H

NOUS VOUS REMERCIONS DE RÉGLER LE JOUR DE L'INSCRIPTION

PLACES LIMITÉES

Inspiré par nos voisins
Ne peut être sur le site publique

LES TARIFS :

	TARIFS 2023
Allocataires CAF – QF < 800	80,00 €
Allocataires CAF – QF > 800	85,00 €
Non scolarisés dans la commune	70,00 €
Garderie – QF < 800	1,00 €
Garderie – QF > 800	1,10 €

Inscription à la semaine repas compris

LES HORAIRES :

- Journée : de 9h à 17h
- Garderie : à partir de 7h30 jusqu'à 18h

LE PROGRAMME :

Semaine « printanière » du 17 au 21 avril 2023

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
activités libres :	activités libres :	activités libres :	activités libres :	activités libres :	activités libres :
MATIN	lutte paysanne fleur printanière pâtisserie	le nid d'oiseau papillon pâtisserie	le coq rigolo hôtel à insectes pâtisserie	planche thermomètre pâtisserie	finitions des activités pâtisserie
APRES-MIDI	repas	repas	repas	repas	repas
	raflaie du printemps	promenade en forêt	atelier pâtes et des bulles	jeux collectifs	loto printanier crêpes party + bœuf dégusté

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter au 06.41.40.85.96

Organisé par la Commune de Cirey-sur-Vezouze avec le soutien de :

INFORMATION POUR LES LOUPS

**DÉCOUVREZ LE PROJET DE
REVITALISATION DE
CIREY-SUR-VEZOUBE !**

de Vezouze
en Piémont
epfge

VERS UNE REDYNAMISATION QUALITATIVE DU CENTRE-BOURG
Qualité des espaces publics, services et commerces, offre d'habitat, mobilité...
Le projet propose des solutions et de nouveaux aménagements pour l'ensemble des thématiques

RENDEZ-VOUS
MERCREDI 12 AVRIL 2023 À 20H AU
MARCHÉ COUVERT

POUR DÉCOUVRIR LE PROJET AVEC L'ATELIER SILHOUETTE URBAINE

Vous habitez Cirey-sur-Vezouze, vous y travaillez ou venez juste pour profiter des commerces et du marché, venez découvrir le projet ambitieux de revitalisation avec l'Atelier Silhouette Urbaine (architecte urbaniste) en charge de l'étude de revitalisation des centres-bourgs portée par la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont avec le soutien de l'Etablissement Public Foncier du Grand Est

SILHOUETTE
URBAINE

La chaufferie biomasse

En décembre 2022, la municipalité a fait le choix de s'équiper d'une chaufferie biomasse pour pallier la hausse du prix de l'énergie, être autonome en approvisionnement en combustibles, réduire son impact environnemental et réaliser des économies. Stéphane Munos nous explique comment fonctionne ce système de chaleur alimenté par des matières végétales - en l'occurrence de la plaquette forestière calibrée. Le bâtiment installé en face de l'école maternelle se divise en trois parties qui, formant un tout ingénieux, permettent d'alimenter en énergie le groupe scolaire Georges Mazerand ainsi que les bâtiments et logements communaux situés dans les étages de l'édifice.

1



Tout commence dans le hangar loué par la commune à M. Barassi à la sortie du bourg où est stockée la matière première : une fois par quinzaine et grâce à un tracteur équipé d'un godet, Laurent la charge dans la camionnette conduite par Arnaud qui l'emmène jusqu'à la trémie d'alimentation contrôlée par Stéphane. Une vis sans fin horizontale pousse les plaquettes de bois en direction d'une vis sans fin verticale, elle-même connectée à un « diffuseur » qui répartit uniformément la matière dans le silo de 50 m3.

2



Ensuite, les plaquettes de bois sont menées en direction de la chaufferie grâce au descendeur installé dans la partie inférieure du silo, qui tourne sur lui-même grâce à des lamelles souples. Une fois arrivée dans la troisième partie du bâtiment, la matière végétale alimente la chaudière à l'aide d'une dernière vis sans fin. En simplifiant cet ingénieux système, cela s'apparente à une très grosse cheminée. La chaufferie fonctionne en mode chauffage de septembre à avril et bascule en mode alimentation en eau au début du redoux. Cependant, si une vague de froid survient, la chaudière fioul est capable de travailler en simultané avec la chaudière bois, voire même de la supplanter. Il faudra néanmoins attendre encore deux ou trois années de fonctionnement avant d'avoir le recul nécessaire pour déterminer au mieux la maintenance, l'exploitation et la consommation exigée par l'installation.

3





Un aperçu de l'histoire séculaire de l'abbaye de Haute Seille, nichée aux portes de notre commune.



À gauche : les ruines en 1908 - À droite : vue aérienne du site

L'abbaye de l'Ordre de Cîteaux fut construite en 1140 sous l'inspiration de Saint Bernard, grâce à la comtesse Agnès de Langstein et avec la participation de la famille de Salm et de Turquestein. Après Senones, c'est la seconde abbaye fondée dans le comté. Issue d'une famille très pieuse, Agnès eut à cœur de voir s'ériger un monastère sur son domaine. C'est ainsi que 13 moines cisterciens partis de l'abbaye de Theuley s'établissent dans cette « vaste solitude » en bordure de la Vezouze. Elle doit son nom - Alta Silva - à la forêt profonde qui la borde. Du X^{IV}e au X^{VI}e siècles, l'abbaye vécut dans un climat d'insécurité permanente, entre guerres intestines, fléaux naturels (famine, peste), saccages et dévastations. Le siècle des Lumières voit sa renaissance, avant que la vente des biens nationaux en 1791 ne signe la dissolution de Haute-Seille et que la partie conventuelle ne soit détruite vers 1808. De l'abbaye il ne reste qu'un mur avec des ouvertures de plein cintre et quelques moulures. Cette fragile construction est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

AGENDA DES MANIFESTATIONS AVRIL - MAI 2023

Avril

- Jeudi 6 avril de 9h30 à 16h30 à la salle des fêtes : journée informations seniors. Matin : 100% santé/Restos du Cœur. Après-midi : bien vieillir chez soi. Prix des repas : 15€ boisson comprise.
- Samedi 8 avril à 10h30 : chasse aux oeufs de Pâques au parcours botanique avec le comité des fêtes. Pour tous les enfants de 0 à 11 ans. Présence du lapin de Pâques.
- Mercredi 12 avril à 20h au marché couvert : RDV ouvert aux habitants pour découvrir le projet de revitalisation de Cirey-sur-Vezouze.
- Samedi 15 avril (13-18h) et dimanche 16 avril (10h-18h) à la salle des fêtes : 8ème édition du Salon du Bien-Être. Nombreux exposants, ateliers et animations. Entrée libre et gratuite.
- Lundi 17 avril de 14h à 17h avec AASC : rencontre et photos avec le lapin de Pâques.

- Du 17 au 21 avril au périscolaire : accueil de loisirs semaine « printanière » pour les enfants de 3 à 11 ans.
- Vendredi 21 avril de 18h à 21h avec AASC : conférence médiumnique. Séance d'information suivie d'un débat.
- Samedi 29 avril à 19h avec AASC : repas-spectacle « Les bénévoles font leur show ! ». COMPLET !

Mai

- Lundi 8 mai : journée patriotique.
- Samedi 13 mai à 19h avec AASC : apéro de printemps et soirée humour n°1.
- Samedi 27 mai à 19h avec AASC : repas-spectacle « Les bénévoles font leur show ! ». COMPLET !

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

28/01/2023 Inès AMBLARD
04/02/2023 Agathe KNEIB
15/02/2023 Lisa BRIDEY

DÉCÈS

03/01/2023 René STAEGER
14/01/2023 Jean KOCH
16/01/2023 Albertine DIDELOT
veuve GODFROY
22/01/2023 Marc PRUNEAU
05/02/2023 Francine BAILLY
13/02/2023 François JACQUET
20/02/2023 Gilles FERRY
08/03/2023 Rose RICHARD
veuve SEINGRY
14/03/2023 Odette MESMER
veuve AMBLARD
18/03/2023 Lucienne GAGNOR
veuve FARGÈRE

